

# Résumé à l'intention des citoyens

## Proposition visant à exempter les plus petites entreprises des obligations d'information financière prévues par le droit communautaire

### *Quel est l'enjeu?*

- Le droit de l'Union européenne oblige les entreprises, même les plus petites («micro-entités»), à présenter des **comptes conformes à la législation communautaire** en matière d'information financière.
- Cette **charge administrative n'apporte rien** à ces très petites entreprises, à leurs clients ou à leurs partenaires commerciaux.
- Les très petites entreprises sont importantes pour l'économie européenne. Libérées de ces obligations, elles pourraient **consacrer plus de temps et de moyens à leur activité première**.

### *En quoi consiste cette proposition et quels en sont les avantages?*

- Les États membres pourraient **exempter les très petites entreprises des obligations que leur impose la législation européenne en matière d'information financière**.
- Concrètement, il s'agit des entreprises n'employant **pas plus de dix salariés** et réalisant un **chiffre d'affaires ou un bilan modeste** (ces seuils sont précisés dans la [proposition](#)).
- Ces entreprises gagneraient **du temps et de l'argent**, ce qui serait favorable à l'économie dans son ensemble.
- La **création d'entreprises** s'en trouverait encouragée.

Cette proposition **n'affecterait pas**:

- toute obligation **nationale** de tenir des comptes à des  **fins comptables ou fiscales**;
- toute obligation de soumettre des **déclarations fiscales**;
- les **informations** sur les entreprises **collectées par les offices statistiques** au moyen d'enquêtes et de registres statistiques.

### *Pourquoi agir au niveau européen?*

Les obligations actuelles des très petites entreprises en matière d'information financière sont déterminées par le droit communautaire. Les États membres ne peuvent assouplir leur législation dans ce domaine que si la législation évolue au niveau de l'UE.

***Quand la proposition prendra-t-elle effet?***

**Au cours du premier semestre 2010**, moyennant le feu vert du Conseil de l'Union européenne, qui représente les États membres, et du Parlement européen.

<b>Data for search engines</b>	
<b>Title tag</b> ( <i>± 70 characters with spaces</i> )	PME (micro-entités) – Dérogation aux obligations d'information financière – Résumé à l'intention des citoyens
<b>Description</b> ( <i>± 150 characters</i> )	Résumé de la proposition de l'UE visant à autoriser les pays à exempter les plus petites entreprises de l'obligation de présenter des comptes annuels – modification de la 4 <sup>e</sup> directive sur le droit des sociétés
<b>Link name</b> ( <i>max. 5 words</i> )	Résumé - Information financière des PME (micro-entités): dérogation aux exigences de l'UE
<b>Keywords for url/filename</b>	UE, PME, petites et moyennes entreprises, micro-entités, comptabilité